

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00531

Numéro SIREN : 840 939 524

Nom ou dénomination : BULEO HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2021 sous le numéro de dépôt 1105

1105

DU

01 MARS 2021

BULEO HOLDING

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 530 000 euros

Siège social : Route de Servannes

13890 MOURIES

RCS TARASCON N° 840 939 524

APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

« Copie certifiée conforme à l'original »

*Copie certifiée
conforme à
l'original*

Le Président

Monsieur Bruno BLANPAIN

Buleo Holding
Route de Servannes 13890 Mouries
Tél. 06 08 77 13 34 - bruno@buleo.fr
Siret 840 939 524 00012 RCS Tarascon
SARL au Capital de 530.000 €

Désignation de l'entreprise		S.A.S.U. Buleo Holding		Route de Servannes		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		13890 MOURIES						
SIRET		8 4 0 9 3 9 5 2 4 0 0 0 1 2						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122019		31122018		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	3 100	030	928	2 172	1 422	
	Immobilisations financières* (1)	040	530 000	042		530 000	(530 000)	
	Total I (5)	044	533 100	048	928	532 172	(528 578)	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
		Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	8 318	070		8 318	8 318
			072	512	074		512	1 344
		Valeurs mobilières de placement	080		082			
		Disponibilités	084	72 502	086		72 502	17 186
		Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	81 332	098		81 332	26 848	
	Total général (I + II)	110	614 432	112	928	613 504	(501 730)	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		530 000		(530 000)		
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		382				
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131						
	Report à nouveau	134		(52 800)				
	Résultat de l'exercice	136		87 117		7 634		
	Provisions réglementées	140						
Total I	142		564 699		(522 366)			
Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				10 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 774		4 512		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	40 873	172	47 031	6 124		
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		48 805		20 636			
Total général (I + II + III)	180		613 504		(501 730)			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 591 653		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: S.A.S.U. Buleo Holding		Néant ☐				
A - RESULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122019	Exercice N-1 clos le 31122018			
				1	2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210				
	Production vendue	biens	dont export et livraisons	214				
		services *	intracommunautaires	217				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		218	83 180	27 727		
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230	250	72		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	83 430	27 798		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stock (marchandises) *			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	24 788	15 378		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244			
	Rémunérations du personnel *			250	19 610	1 934		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	13 327	1 479		
	Dotations aux amortissements *			254	903	25		
	Dotations aux provisions			256				
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259		262			
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	58 628	18 816		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	24 802	8 982		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	66 736			
	Produits exceptionnels		(IV)	290	54			
	Charges financières		(V)	294				
	Charges exceptionnelles	(Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347		(VI)	300	285	1
		(Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	348					
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	4 191	1 347		
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	87 117	7 634		
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	4 191			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-ets d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991			
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			
	Divers* Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				Bénéfice col. 1				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			352	27 939	354		
	Déficits antérieurs reportables : *			356				
	dont imputés sur le résultat :					360		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				Bénéfice col. 1				
			Déficit col. 2	370	27 939	372		

Etats financiers au 31/12/2019

ANNEXE COMPTABLE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **613 504** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **150 221** euros et un total **charges** de **63 104** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **87 117** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

BULEO HOLDING
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 530 000 euros
Siège social : Route de Servanes
13890 MOURIES
RCS TARASCON N° 840 939 524

PROCES VERBAL RECTIFICATIF DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2020

L'an Deux mille vingt
Le Trente juin,
A Dix-sept heures,

Monsieur Bruno BLANPAIN, demeurant Route de Servanes - 13890 MOURIES, associé unique et Président de la société BULEO HOLDING,

I – A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la société, Monsieur Bruno BLANPAIN, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Christophe CASTERAS, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

II – A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Rémunération du Président,
- Délégations de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

B3

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 87 117 € de la manière suivante :

Au poste « Réserve légale »	4 356 euros
Le solde à titre de dividendes	82 761 euros
Total égal au bénéfice de l'exercice	87 117 euros

Le dividende unitaire est donc de 15,61 euros.

L'associé unique déclare que le montant total des dividendes à verser s'élève à la somme de 82 761 euros brut, incluant le montant de l'acompte sur dividendes d'un montant de 52 800 euros brut, pris aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 20 novembre 2019. En conséquence, le solde de dividendes à percevoir s'élève à la somme de 29 961 euros brut.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à la diligence de la présidence, dans les délais légaux.

L'Associé unique reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice 2016 :
Néant

Exercice 2017 :
Néant

Exercice 2018 :
Dividendes distribués : 7 252 €
Revenus éligibles à l'abattement : 7 252 €

TROISIEME DECISION

L'Associé unique après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant la présence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique approuve la rémunération allouée au Président pour l'exercice écoulé qui s'est élevé à la somme de 0 euro.



CINQUIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Bruno BLANPAIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the printed name.

BULEO HOLDING
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 530 000 euros
Siège social : Route de Servanes
13890 MOURIES
RCS TARASCON N° 840 939 524

**PROCES VERBAL RECTIFICATIF DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2020
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 87 117 € de la manière suivante :

Au poste « Réserve légale »	4 356 euros
Le solde à titre de dividendes	82 761 euros
Total égal au bénéfice de l'exercice	87 117 euros

Le dividende unitaire est donc de 15,61 euros.

L'associé unique déclare que le montant total des dividendes à verser s'élève à la somme de 82 761 euros brut, incluant le montant de l'acompte sur dividendes d'un montant de 52 800 euros brut, pris aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 20 novembre 2019. En conséquence, le solde de dividendes à percevoir s'élève à la somme de 29 961 euros brut.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à la diligence de la présidence, dans les délais légaux.

L'Associé unique reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice 2016 :

Néant

Exercice 2017 :

Néant

Exercice 2018 :

Dividendes distribués : 7 252 €

Revenus éligibles à l'abattement : 7 252 €

« Certifié conforme »
Monsieur Bruno BLANPAIN



POUVOIR

Je soussigné, Monsieur Bruno BLANPAIN,

Agissant en qualité de Président de la société « **BULEO HOLDING** », SASU au capital de 530 000 € dont le siège social est sis Route de Servanes - 13890 MOURIES, immatriculée au RCS de Tarascon sous le n°840 939 524,

**DONNE POUVOIR au Cabinet AM AVOCAT, sis 140 Avenue du 12/07/1998
ZAC Les Carrés de Lenfant – 13290 AIX EN PROVENCE**

De, pour moi et en mon nom, signer et déposer au Greffe du Tribunal de Commerce de Tarascon et partout où sera besoin, ma demande

*** d'approbation des comptes**

Au Registre du Commerce et des Sociétés, conformément au Décret n°84-406 du 30 Mai 1984 et à l'Arrêté du 24 Septembre 1984.

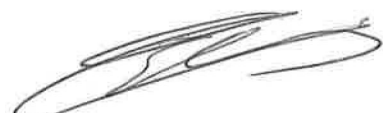
**A Mouriès
Le 14/01/2021**

Le Mandataire



**Le Mandant (1)
M. Bruno BLANPAIN**

Bon pour pouvoir



(1) Mentionner "**Bon pour pouvoir**" et signer